

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement, conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier

DOCUMENT  
ONE

AMÉNAGEMENT FORESTIER

2020 - 2039

## FORÊT COMMUNALE DE LE VERNROY

<b>Département :</b>	Doubs (25)
<b>Surface retenue pour la gestion :</b>	77,62 ha
<b>Altitudes extrêmes :</b>	380m – 490 m
<b>Schéma régional d'aménagement :</b>	Franche-Comté



Office National des Forêts



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté  
Service régional de la forêt et du bois

Département : DOUBS  
Forêt communale de LE-VERNOY - NFC  
Contenance cadastrale : 77,6205 ha  
Surface de gestion: 77,62 ha  
Révision du document d'aménagement : **2020-2039**

**Arrêté d'aménagement n° 25-221-11-03-001**  
portant approbation du document d'Aménagement de la forêt communale de  
Le-Vernois pour la période 2020-2039

Le Préfet de la région B O U R G O G N E - F R A N C H E - C O M T É ,  
Préfet de la Côte d'Or

- VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;
- VU le schéma régional d'aménagement de la région Franche-Comté, arrêté en date du 23/06/2006 ;
- VU la Délibération du Conseil Municipal de la Commune de LE-VERNOY en date du 06/02/2020, visé par la Sous-préfecture de MONTBELIARD le 13/02/2020, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 21-66 BAG du 23 mars 2021 portant délégation de signature du Préfet à Madame Marie-Jeanne FOTRE – MULLER et la décision n°2021-54 DRAAF BFC du 15 juin 2021, portant subdélégation à M. Pierre LAMBARE ;
- SUR proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts ;
- SUR proposition de la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La forêt communale de LE-VERNOY (DOUBS), d'une contenance de 77,62 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

**Article 2** : Cette forêt comprend une partie boisée de 74,63 ha, actuellement composée de Chêne indigène (42%), Hêtre (21%), Charme (13%), Aulne glutineux (9%), Erable sycomore (6%), Tilleul (4%), Merisier (2%), Chêne rouge (1%), Frêne (1%), Sapin pectiné (1%). Le reste, soit 2,99 ha, est constitué d'emprises.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière dont conversion en futaie régulière sur 65,16 ha, futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière sur 8,34 ha.

Les essences principales objectifs qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne pédonculé (30,62 ha), le chêne sessile (29,17 ha), l'aulne glutineux (2,73 ha), le hêtre (10,75 ha), le tilleul à petites feuilles (0,23 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

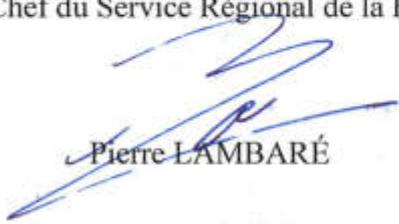
**Article 3** : Pendant une durée de 20 ans (2020 – 2039) :

- La forêt sera divisée en huit groupes de gestion :
  - Deux groupes de régénération, d'une contenance de 13,20 ha en sylviculture, au sein duquel 13,20 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 11,58 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période ;
  - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 8,49 ha en sylviculture, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements et qui pourra être parcouru par une première coupe d'éclaircie en fin de période ;
  - Trois groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 43,47 ha en sylviculture, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation variant de 6 à 12 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
  - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 8,34 ha en sylviculture, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 12 ans ;
  - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 1,13 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
- 0,25 km de route forestière seront créées afin d'améliorer la desserte du massif ;
- l'Office National des Forêts informera régulièrement le Conseil Municipal de la commune de LE-VERNOY de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique et ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien en suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté compte tenu de l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

**Article 4**: La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de DOUBS.

Besançon, le 03 novembre 2021

Pour le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et par délégation,  
La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
et par subdélégation,  
L'adjoint au Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois

  
Pierre LAMBARÉ

# NOTE DE PRESENTATION

## AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE LE VERNOY

### 2020 - 2039

#### **Le contexte :**

La forêt communale de Le Vernoy totalise 77,62 hectares répartis en 15 parcelles forestières. Le massif forestier principal, situé au lieu-dit "Le Grand Bois" est composé des parcelles 1 à 12. Les parcelles 13 et 14, s'établissent au sud du massif principal, au lieu-dit "Le Cotelot". Enfin, le lieu-dit "Côte de Vaux" accueille la parcelle 15 à l'est des deux autres massifs.

Les essences suivantes sont présentes en forêt communale de LE VERNOY :

<b>Composition en essences</b>	
Essences	% de la surface boisée
Chênes	43%
Hêtre	21%
Charme	13%
Aulne	9%
Erable sycomore	6%
Tilleul	4%
Merisier	2%
Frêne	1%
Sapin pectiné	1%
Total	100%

#### **Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :**

Avec une production essentiellement feuillue, estimée à 4,75 m<sup>3</sup> / ha / an, les enjeux de production ligneuse sont reconnus sur l'ensemble de la forêt, exception faite des 4,12 ha placés en hors sylviculture.

Si la forêt n'affiche pas un enjeu reconnu d'un point de vue écologique par rapport aux critères retenus, il n'en demeure pas moins qu'elle présente une grande richesse faunistique et floristique en lien notamment avec la présence d'eau. A ce titre, une ZNIEFF d'une surface de 7 ha s'épanouit sur la totalité de la parcelle 12 et une partie de la parcelle 11.

#### **Bilan de l'application de l'aménagement précédent :**

Durant la précédente période d'aménagement (1999 - 2018), le prélèvement moyen annuel au sein de la forêt s'est établi autour de 6,3 m<sup>3</sup> / ha / an. L'objectif initialement décidé était de l'ordre de 6,8 m<sup>3</sup> et assumait clairement une volonté de décapitalisation eu égard aux accroissements annuels moyens constatés. Le prélèvement moyen constaté fut finalement inférieur de 7 % aux prévisions initiales de récoltes.

Notons par ailleurs que la surface acquise en régénération au cours du précédent aménagement est inférieure de 7,5 ha à la surface prévue. Cet écart significatif s'explique notamment par les refus de coupes du propriétaire. A ce titre, pour la nouvelle période qui s'ouvre, le gestionnaire a pris en compte les exigences du propriétaire portant sur une limitation de la surface totale prévue en régénération ainsi que sur des unités de gestion en régénération de plus petite surface.

## **Principaux objectifs de l'aménagement forestier :**

Au vu de l'état des lieux et des enjeux identifiés pour la forêt communale de Le Vernoy, en accord avec le propriétaire, les choix de gestion suivants ont été actés :

--> La poursuite du traitement de futaie régulière de la forêt sur 69,28 ha.

--> La poursuite du traitement de futaie irrégulière sur 8,34 ha.

--> Les unités de gestion présentant des peuplements forestiers nécessitant un renouvellement avant la fin de la période de l'aménagement font l'objet d'un classement dans des groupes de régénération stricte et de régénération élargie respectivement d'une surface de 10,22 ha et 2,98 ha.

--> Les unités de gestion restantes sont réparties selon leur stade de développement, leur structure, leur richesse et leur composition, dans un groupe de jeunesse (8,49 ha), un groupe d'amélioration 1 à rotations courtes (6 à 8 ans / 14,16 ha), un groupe d'amélioration 2 à rotations moyennes (10 à 12 ans / 28,69 ha), un groupe d'amélioration résineuse (rotations de 8 ans / 0,62 ha), un groupe irrégulier modéré (rotations de 12 ans / 8,34 ha), et un groupe îlot de sénescence (hors sylviculture / 1,13 ha).

--> La mise en hors sylviculture de 2,99 ha au sein des parcelles 13, 14 et 15 du fait de la pente très marquée et du caractère très superficiel des sols.

--> Les essences objectives principales retenues dans le cadre de cet aménagement sont le chêne pédonculé (30,62 ha), le chêne sessile (29,17 ha), le hêtre (13,28 ha), l'aulne (3,86 ha) et le tilleul à petites feuilles (0,69 ha).

DOCUMENT ONE

## **Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :**

### **pour les coupes :**

- 32 m<sup>3</sup> de produits feuillus, en coupes de jeunesse et en coupes d'amélioration avec une rotation moyenne de 6 à 8 ans
- 102 m<sup>3</sup> de produits feuillus, en coupes d'amélioration avec une rotation de 10 à 12 ans
- 1 m<sup>3</sup> de produits résineux, en coupes d'amélioration résineuse avec une rotation de 8 ans
- 173 m<sup>3</sup> de produits feuillus, en coupes de régénération apériodiques
- 27 m<sup>3</sup> de produits feuillus en coupe de traitement irrégulier modéré avec une rotation moyenne de 10 ans

### **pour les travaux :**

Pour l'essentiel les travaux sylvicoles concernent les jeunes peuplements feuillus des unités de gestion des groupes de jeunesse (JEU), de régénération stricte (REGE) et élargie (REGEL), ils porteront sur :

- la régénération naturelle ou artificielle des chêne sessile et pédonculé.
- la mise en chantier et la poursuite de l'entretien des jeunes peuplements feuillus du groupe de jeunesse.

Par ailleurs, le traitement en futaie irrégulière du groupe irrégulier modéré (IRR) commandera la réalisation de travaux sylvicoles (se référer aux Itinéraires Techniques de Travaux Forestiers).

Le coût total des travaux sylvicoles est estimé sur la période 2020-2039 à 76 792 €, soit un coût moyen de 3 840 € / an.

### Travaux non sylvicoles :

Les travaux non sylvicoles prévoient l'entretien des limites de périmètres et des parcelles forestières. Le coup total à l'échelle des 20 ans de l'aménagement est estimé à 6 400 € soit 320 € / an.

### Travaux d'infrastructure :

Les travaux d'infrastructure visent la transformation d'une piste forestière en route forestière (250 ml) et la création d'un fossé avec passages busés en limite des parcelles 3 et 7. L'entretien courant du réseau de desserte forestière déjà existant est bien entendu également au programme des 20 prochaines années qui s'ouvrent. Le budget estimatif pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux s'élève à 14 300 €, c'est à dire 715 € / an.

### Récoltes :

La récolte moyenne annuelle est estimée à 337 m<sup>3</sup> pour l'ensemble de la forêt. La prévision de récolte annuelle moyenne rapportée à la surface en sylviculture s'élève donc à 4,3 m<sup>3</sup> / ha / an, ce qui est légèrement inférieur à l'accroissement annuel estimé.

### Recettes :

Les recettes prévisionnelles provenant des ventes de bois sont calculées sur la base des prix moyens constatés au m<sup>3</sup> vendus, en fonction des essences et des diamètres proposés. Le montant des dites recettes établi pour l'ensemble de la période d'aménagement qui s'ouvre s'élève à 9 165 €. Il convient de rajouter à ce chiffre les recettes chasse et divers, d'un montant annuel de 1 200 €.

## **Bilan prévisionnel :**

Le bilan net prévisionnel annoncé pour la période 2020-2039 s'élève à 4 298 € / an, soit 58 € / ha / an rapporté à la surface en sylviculture de la forêt. Il inclut les frais de garderie (1 037 €) et la taxe de contribution à l'hectare (155 €). Ce bilan prévisionnel est annoncé sous réserve de la réalisation du programme d'action (coupes et travaux). L'ensemble est par ailleurs largement tributaire de la volatilité des prix sur le marché du bois.

La baisse du montant des recettes (liée à un prélèvement minoré) ainsi que l'augmentation des investissements sylvicoles et non sylvicoles entraînent mécaniquement un bilan moins bon que lors de la période précédente. Il n'en reste pas moins positif et équilibré, au profit d'une vision forestière ambitieuse et à long terme.

# 1. ÉTAT DES LIEUX

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE LE VERNROY</b>
N° Modification d'aménagement	0

Numéro du ou des départements de situation	25 - Doubs
Communes de situation	Le Vernoy
N° ONF de la région nationale IFN de référence	301- Avant-monts jurassiens
Schéma régional d'aménagement de référence	Franche-Comté

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2020	2039

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt Communale de Le Vernoy	F07937G	77 ha, 62a 05ca	07/01/2002	1999	2018

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	77 ha, 62a 05ca
Surface retenue pour la gestion	77,62 ha
Surface boisée en début d'aménagement	77,62 ha
Surface en sylviculture de production	73,50 ha

**COMMENTAIRES :** La forêt communale de Le Vernoy totalise 77,62 hectares répartis en 15 parcelles forestières. Le massif forestier principal, situé au lieu-dit "Le Grand Bois" est composé des parcelles 1 à 12. Les parcelles 13 et 14, s'établissent au sud du massif principal, au lieu-dit "Le Cotelot". Enfin, le lieu-dit "Côte de Vaux" accueille la parcelle 15 à l'est des deux autres massifs.

La grande majorité de la forêt communale est classée en sylviculture de production. En parcelles 13, 14 et 15, les zones les plus escarpées ont été placées en hors sylviculture, ainsi qu'un îlot de senescence à cheval sur les parcelles 8 et 9.

La consultation des cartes n°4.1 "Plan de situation" et 4.13 "Carte forestière de base", permettra au lecteur attentif d'embrasser rapidement le contexte et l'environnement immédiat de la forêt communale.

La forêt communale de Le Vernoy n'ayant été l'objet d'aucune distraction du Régime Forestier ni soumission au Régime Forestier depuis le précédent aménagement, la surface totale ainsi que la numérotation du parcellaire forestier sont restés inchangés.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 4 ha	faible	moyen 74 ha	fort	78 ha
Fonction écologique		ordinaire 78 ha	reconnu	fort	78 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 78 ha	reconnu	fort	78 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible 78 ha	moyen	fort	78 ha

**COMMENTAIRES :** L'estimation de l'accroissement naturel s'établit pour la forêt communale de Le Vernoy à 4,75 m<sup>3</sup>/ ha / an, d'où découle un enjeu reconnu en terme de production ligneuse. En ce qui concerne la biodiversité, l'enjeu est ordinaire sur l'essentiel de la forêt, malgré la présence d'une ZNIEFF englobant la totalité de la parcelle 12 et une petite partie de la parcelle 11. Par ailleurs, la consultation de la Base de Données Naturalistes de l'ONF ainsi que les phases de relevés sur le terrain ont permis de contacter différentes espèces faunistiques protégées et remarquables, souvent en lien avec la présence de l'eau (ruisseaux, mares, etc.)

Les zones présentant une sensibilité paysagère particulière (classées en enjeu ordinaire) se situent à proximité des voies de circulation (chemins forestiers, routes, ainsi que les parcelles 13, 14 et 15). Elles représentent une surface légèrement supérieure à 20 hectares.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

### CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type I	7 ha	Marais de Saulnot

**CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :** Il n'existe pas de cadre réglementaire en terme de protection environnementale au sein de la forêt communale de Le Vernoy. En revanche, la ZNIEFF "Marais de Saulnot" qui englobe la parcelle 12 et pénètre légèrement dans la 11, témoigne d'une richesse écosystémique en lien avec le caractère humide bien marqué de la zone.

La présence de l'eau ainsi que les sols plus ou moins imperméables à l'échelle de la forêt, créent des conditions écologiques favorables au développement d'une biodiversité inféodée aux milieux et aux sols forestiers saturés en surface et plus ou moins profondément gorgés en eau. En effet, de nombreux ruisseaux et trous d'eau, plus ou moins temporaires sont présents en forêt. A ce titre, le gestionnaire aura une attention toute particulière concernant ces réservoirs de biodiversité par ailleurs marqués par une sensibilité aux interventions d'exploitation forestière.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

**CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :** Il n'existe pas de problème sanitaire notable ni de déséquilibre notable forêt / grands mammifères.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	64 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	6 ha
Pratique de l'affouage	74 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	78 ha

**CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :** La réalisation du plan de chasse à l'échelle du territoire était jusqu'ici confié à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Le Vernoy. Ces dernières années, 8 bracelets "chevreuil" ont été attribués et réalisés annuellement. Les relevés de terrain n'ont pas mis en évidence d'impact notable des populations de sangliers et de chevreuils sur le renouvellement des peuplements forestiers. Il est à noter que le Conseil Municipal a prévu à partir de 2020 de mettre en location en chasse privée les parcelles 1 à 12, laissant le loisir à l'ACCA de chasser sur les parcelles restantes, parcelles 13 à 15.

L'affouage, pratique encore bien ancrée même si globalement en réduction, distribue chaque année une centaine de stères. Ce volume n'est bien sûr pas suffisant pour absorber la production forestière annuelle ni le nécessaire renouvellement des bois arrivant à maturité.

La totalité des sols des parcelles 1 à 12 présente des contraintes plus ou moins marquées en termes de sensibilité aux tassements et d'hydromorphie. C'est donc l'installation et l'utilisation systématique des cloisonnements d'exploitations qui permettra de poursuivre une gestion sylvicole davantage respectueuse de la fragilité des sols concernés.

La présence de l'aulnaie-frênaie (Station forestière 35) et de cours d'eau temporaires circulant dans la forêt imposent une prise en compte adaptée aux sols saturés en eau. A ce titre, cette zone, la plus mouilleuse et la plus fragile, se verra classer en ilôt de senescence. L'objectif est de permettre - par l'absence d'interventions sylvicoles- la protection du sol, du milieu naturel, du peuplement forestier et de la faune qui lui est inféodée.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

**CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :**  
(Présence de mitraille possible, mais rare)

### 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	380 m	490 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
7	Hêtraie - chênaie sessiliflore - charmaie mésophile sur sol profond sur calcaire	3,76 ha	5%
10	Hêtraie - chênaie sessiliflore - charmaie mésoneutrophile à acidifline sur limon	10,17 ha	13%
16	Erablaie - tillaie hygrosciaphile, à scolopendre, sur éboulis grossier	0,69 ha	1%
18	Hêtraie-tillaie hygrosciaphile, à dentaire, sur éboulis fin	2,98 ha	4%
19	Hêtraie hygrosciaphile à dentaire	6,98 ha	9%
21	Chênaie sessiliflore - hêtraie - charmaie xérophile de versant mésotherme, sur sol superficiel sur calcaire	1,11 ha	1%
22	Hêtraie - chênaie sessiliflore - charmaie mésophile de versant mésotherme sur sol assez profond sur calcaire	2,21 ha	3%
25	Hêtraie - chênaie - charmaie neutrophile à mésoneutrophile, sur marne altérée	3,73 ha	5%
27	Hêtraie - chênaie - charmaie de bas de versant, sur matériaux colluviaux	11,51 ha	15%
31	Chênaie pédonculée - charmaie mésohydrocline de fond de vallon sur sols hydromorphes	3,70 ha	5%
34	Chênaie pédonculée - frênaie hydrocline sur sols alluviaux colluviaux à nappe profonde	26,92 ha	35%
35	Aulnaie - frênaie mésohygrophile sur gley oxydé	3,86 ha	5%
TOTAL		77,62 ha	

**COMMENTAIRES :** Les stations forestières ont été décrites à l'aide du Catalogue synthétique des stations des plateaux calcaires franc-comtois à l'étage feuillu (Thérèse BEAUFILS et Gilles BAILLY - octobre 1998).

Les phases terrain ont été menées au cours du mois de mai 2019. Celles-ci ont notamment consisté en la réalisation d'une placette par hectare en moyenne, pour la caractérisation des différentes stations forestières. L'étude des courbes de niveau, la microtopographie et le parcours à l'avancement de l'ensemble de la forêt ont ensuite permis d'affiner le trait cartographique.

L'analyse surfacique des différentes stations rencontrées à l'échelle de la forêt communale met en évidence la répartition suivante, en pourcentage de la surface totale, au niveau de la fertilité :

- Fertilité faible : 5,5 % (stations 21, 22 et 23),
- Fertilité moyenne : 6 % (stations 16 et 35)
- Fertilité élevée : 88,5 % (stations 7, 10, 18, 19, 25, 27, 31, 34).

Ces remarquables potentialités se doublent toutefois d'une sensibilité des sols au tassement sur la plupart des stations et notamment en station 34, ainsi que d'une hydromorphie extrêmement contraignante en station 35 (5 % de la surface de la forêt).

Afin d'appréhender la distribution géographique des stations forestières représentées, on se référera utilement à la carte n° 4.3.1 "Carte des stations forestières" ainsi qu'à l'annexe 5.4 "Répartition des stations forestières par parcelle".

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Libellé	
Chêne sessile ou pédonculé	42%
Chêne rouge	1%
Hêtre	21%
Charme	13%
Aulne	9%
Erable sycomore	6%
Tilleul	4%
Merisier	2%
Frêne	1%
Sapin pectiné	1%
TOTAL	100%

**COMMENTAIRES** : Les chênes pédonculé et sessile sont les essences majoritaires à l'échelle de la forêt, totalisant 42 % de sa surface, avec un ratio largement en faveur du chêne pédonculé. Le hêtre domine pour sa part sur près d'un quart de la forêt. Le charme est également bien représenté, recouvrant 13 % de la surface forestière. L'aulne a colonisé 9 % de la surface forestière.

D'autres feuillus précieux sont également bien représentés, ainsi érable sycomore, tilleul, merisier et frêne s'épanouissent sur une surface totale cumulée équivalente à 14 %. Le sapin, seul résineux encore implanté atteint 1 % de la surface.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
R4	Jeune futaie résineuse (25 cm < diamètre < 40 cm)	0,62 ha	1%
O1	Futaie feuillue ouverte sur semis naturels (0 m < H < 1,5 m)	1,36 ha	2%
SF-2	Fourré feuillu 1,5m < H ≤ 3m	2,47 ha	3%
GP-G	Gaulis feuillu (3 m < hauteur ≤ 8 m)	5,41 ha	7%
GP-P	Perchis feuillu ( hauteur > 8 m, jusqu'à la 1ère éclaircie)	7,88 ha	10%
PB	Peuplement feuillu à dominante petits bois	5,94 ha	8%
PB-BM	Peuplement feuillu à dominante petits bois et bois moyens	3,51 ha	5%
BM-GB	Peuplement feuillu à dominante bois moyen et gros bois	11,80 ha	15%
GB	Peuplement feuillu à dominante gros bois	22,35 ha	29%
GB-TGB	Peuplement feuillu à dominante gros bois et très gros bois	14,73 ha	19%
IR	Peuplement feuillu irrégulier type	1,51 ha	2%
GRO	Grotte	0,04 ha	0%
TOTAL		77,62 ha	

**COMMENTAIRES : La description des peuplements repose sur la Typologie des peuplements irréguliers feuillus de Franche-Comté. (SFFC - Edition 2000).**

**Les relevés de terrain ont été réalisés au cours du mois de mai 2019.**

**Les peuplements ont été décrits autour des 3 composantes essentielles ci-après détaillées :**

- ▣ **Structure** : elle est établie en fonction de la répartition (en pourcentage) du nombre de tiges, parmi les différentes classes de diamètre observées.
- ▣ **Composition** : elle est exprimée en fonction du pourcentage d'occupation du couvert au niveau de l'étage dominant par une ou plusieurs essences.
- ▣ **Richesse** : Elle est mesurée et exprimée en surface terrière, notée G (en m<sup>2</sup>/ha) ou en volume (en m<sup>3</sup>/ha).

Au total, 73 placettes d'inventaire, déployées sur l'ensemble des peuplements feuillus et résineux de la forêt, ont fait l'objet de différentes mesures (surface terrière, structure, composition, etc.).

Le constat rapidement perceptible à l'analyse des chiffres du tableau ci-dessus est un déséquilibre marqué dans la répartition des classes d'âges et en conséquence des durées de survie. En effet, si le stock "jeunesse" est satisfaisant avec 30 % de la surface de la forêt en peuplements jeunes, il y a un déficit marqué dans l'âge adulte qui ne représente que 11 % des arbres de la forêt.

En conséquence, les gros bois et très gros bois sont surreprésentés, avec 57 % des arbres.

Précision utile, le seuil de basculement de la classe GB à la classe GB - TGB s'effectue lorsque la part des Très Gros Bois (TGB, diamètre supérieur à 70 cm) représente 20 % et plus du mélange.

En résumé, la forêt est très majoritairement vieillie et vieillissante.

En ce qui concerne la richesse, notée G, rappelons utilement la distinction entre G noble, G non noble et G total. Le G noble, comme son nom l'indique, comptabilise la richesse en essences dites nobles. Les essences nobles retenues ici sont les chênes, le hêtre, l'aulne, le tilleul, le merisier, les érables, le frêne et le sapin. Le G non noble représente quant à lui la richesse en essences dites non nobles. Les essences non nobles sont le charme, le bouleau, le saule et le tremble.

Le G total cumule les richesses en essences nobles et en essences non nobles.

La valeur moyenne du G noble constaté à l'échelle de la forêt est de 15,5 m<sup>2</sup>/ha. La valeur moyenne du G non noble est quand à elle de 5 m<sup>2</sup>/ha -avec comme essence dominante le charme-, ce qui est loin d'être négligeable. Le G total moyen de la forêt communale de Le Vernoy est donc de 20,5 m<sup>2</sup>/ha.

On se référera utilement aux cartes n°4.4.1 "Carte de la structure des peuplements", n°4.4.2 "Carte de la composition des peuplements", n°4.4.3 "Carte de la richesse des peuplements (en G noble)" et n°4.4.4 "Carte de la richesse des peuplements (en G total)", ainsi qu'à l'annexe 5.5 "Répartition des types de structure des peuplements par parcelle".

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	65,16 ha	66,98 ha
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	8,34 ha	
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		10,64 ha
Hors sylviculture de production	4,12 ha	
TOTAL	77,62 ha	

**COMMENTAIRES : Au vu de l'état actuel de la forêt, de sa composition en essences et de ses potentialités, il a été convenu avec la commune propriétaire de poursuivre les traitements réguliers établis lors du précédent aménagement.**

Ce choix de gestion sylvicole s'inscrit dans la logique d'une gestion forestière durable à long terme en poursuivant les orientations prises lors des précédents aménagements qui se sont révélés, au vu de l'état globalement satisfaisant des peuplements forestiers, de bons choix.

Ceci étant, le gestionnaire préconise un glissement progressif de la composition de la forêt en chênes, afin de remplacer progressivement le chêne pédonculé par le chêne sessile, ce dernier étant davantage adapté aux modifications climatiques en cours.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne pédonculé		30,62 ha	39,4%	140 ans	65 cm
Chêne sessile		29,17 ha	37,6%	160 ans	65 cm
Hêtre		13,28 ha	17,1%	110 ans	60 cm
Aulne glutineux		3,86 ha	5,0%	80 ans	50 cm
Tilleul à petites feuilles		0,69 ha	0,9%	80 ans	50 cm
TOTAL		77,62 ha			

**COMMENTAIRES : Le choix des essences objectifs principales et secondaires s'appuie principalement sur la fertilité et les potentialités des stations forestières étudiées au paragraphe 1.3 : "Unités stationnelles" et, dans une moindre mesure, sur la composition des peuplements actuellement en place.** Notons également que lorsque les stations forestières étaient adaptées aux chênes pédonculé comme sessile, c'est ce dernier qui a été privilégié, sauf lorsque le sol présentait encore des garanties de conserver son caractère éminemment humide, à l'échelle des 20 ans de l'aménagement. Dans ce cas là, c'est le chêne pédonculé qui a été retenu.

En conséquence de quoi, c'est le chêne pédonculé qui est retenu comme essence objectif principale sur près de 40 % de la surface forestière, suivi du chêne sessile sur presque 38 % de la surface. Par ordre d'importance vient ensuite le hêtre, plebiscité comme essence objectif principale sur 17 % de la surface. L'aulne glutineux, quant à lui s'impose sur 5 % de la surface forestière comme essence objectif principale. Enfin, de façon plus anecdotique, le tilleul est retenu sur 1 % de la surface.

## 2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	18,83 ha
Surface effectivement régénérée	11,33 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

**COMMENTAIRES** : La surface terminée est inférieure de 7,5 ha à la surface prévue. L'écart s'explique notamment par les refus de coupes du propriétaire. Ainsi, la parcelle 8, prévue en régénération, n'a vu que la coupe secondaire se réaliser en 2014, la suivante a été refusée par la commune. La parcelle 9, n'a pas été régénérée en totalité. La quantité et la qualité de la régénération naturelle au sein des peuplements ne sont pas toujours au rendez-vous par manque de dynamisme de la mise en lumière de la régénération.

Effort de régénération du nouvel aménagement			
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>	<b>65,16 ha</b>		
Surface d'équilibre (Se)	10,04 ha		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	46,44 ha		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	26,08 ha		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	14,22 ha		
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler			
Surface à ouvrir (So)	13,20 ha		
Surface à terminer (St)	11,58 ha		
Surface régénérée à acquérir (Sa) y compris reconstitution	8,25 ha		
<b>Traitements en Taillis ou TSF</b>	<b>0,00 ha</b>		
<b>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</b>	<b>8,34 ha</b>		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	16 m <sup>2</sup> /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre			
Etat général de maturité des peuplements			
<b>Indicateurs de renouvellement</b>	<b>cible calculée</b>	<b>valeur observée</b>	<b>note forêt</b>
Surface terrière	16 m <sup>2</sup> /ha		
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%		
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)			
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			

### COMMENTAIRES : Cf. annexe n°5-11 : Note de calcul des surfaces du groupe de régénération.

Se : c'est une surface théorique à régénérer en futaie régulière pendant la durée de l'aménagement. Cette valeur permet, à long terme, de maintenir ou conduire l'équilibre des classes d'âge sur l'ensemble de la forêt.

Sd : correspond à l'ensemble des surfaces susceptibles d'entrer en régénération au cours de l'aménagement, du fait de la structure et de la composition en essences des peuplements qui les couvrent.

St : correspond à l'ensemble des surfaces occupées par des peuplements forestiers dont la régénération devrait être achevée au terme de la période d'aménagement.

Proposition pour cet aménagement (période 2020 - 2039) :

Avec un groupe de régénération de 14,56 ha de régénération, l'effort de renouvellement proposé est inférieur à Sd et à Sv. Il tient compte du retard pris en régénération lors des aménagements précédents et des souhaits exprimés par la commune propriétaire en terme de sensibilité paysagère et écologique.

Calendrier prévisionnel des coupes d'ensemencements (donné à titre indicatif) :

Priorité 1 (2020 - 2024) : renouveler l'unité de gestion 8\_r (4,53 ha)

Priorité 2 (2025 - 2029) : renouveler l'unité de gestion 4\_r (2,65 ha)

Priorité 3 (2030 - 2034) : renouveler les unités de gestion 11\_r (0,71 ha) et 12\_r (2,33 ha)

Priorité 4 (2035 - 2039) : entamer le renouvellement de l'unité de gestion 4\_rl (2,98 ha).

## 2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Surface par groupe
Code	Libellé								
AMEL1	Amélioration	1	1_a1	5,88	5,88				14,16 ha
AMEL1	Amélioration	2	2_a2	5,64	5,64				
AMEL1	Amélioration	15	15_a1	2,64	2,64				
AMEL2	Amélioration	3	3_a2	5,81	5,81				28,69 ha
AMEL2	Amélioration	6	6_a2	4,93	4,93				
AMEL2	Amélioration	7	7_a2	4,71	4,71				
AMEL2	Amélioration	9	9_a2	0,89	0,89				
AMEL2	Amélioration	10	10_a2	4,03	4,03				
AMEL2	Amélioration	11	11_a2	4,94	4,94				
AMEL2	Amélioration	12	12_a2	3,38	3,38				
AMELR	Amélioration résineuse	5	5_ar	0,62	0,62				0,62 ha
JEU	Jeunesse	5	5_j	4,39	4,39				8,49 ha
JEU	Jeunesse	9	9_j	4,10	4,10				
REGE	Régénération	4	4_r	2,65	2,65	2,65	2,65		10,22 ha
REGE	Régénération	8	8_r	4,53	4,53	4,53	4,53		
REGE	Régénération	11	11_r	0,71	0,71	0,71	0,71		
REGE	Régénération	12	12_r	2,33	2,33	2,33	2,33		
REGEL	Régénération élargie	4	4_rl	2,98	2,98	2,98	0,00		2,98 ha
SEN	Sénescence	8	8_s	0,41	0,00				1,13 ha
SEN	Sénescence	9	9_s	0,72	0,00				
Im	Irrégulier modéré	13	13_im	4,83	4,83				8,34 ha
Im	Irrégulier modéré	14	14_im	3,51	3,51				
Em	Emprise	13	13_e	1,30	0,00				2,99 ha
Em	Emprise	14	14_e	1,01	0,00				
Em	Emprise	15	15_e	0,68	0,00				
<b>Totaux</b>				77,62	73,50	13,20	10,22		

**COMMENTAIRES :** Voir la carte n° 4.10 "Carte d'aménagement", illustrant la répartition des différentes de gestion au sein de la forêt dans leur groupe d'aménagement respectif.

Une attention particulière sera apportée aux unités de gestion identifiées en régénération stricte, en ce qui concerne fait de favoriser au maximum les semis en s'appuyant sur les potentialités naturelles.



## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	VPR total (m3)	G/HA à prélever	Dernier passage en coupe
	P <sup>lle</sup>	UG	Partie d'UG								
2020	13	13_im		IRmod	4,83	4,83	IA.FXX	IRR	217	3,51	2010
2021	10	10_a2		AMEL2	4,03	4,03	CA.FXX	AMEL	161	3,12	2006
2022	3	3_a2		AMEL2	5,81	5,81	CA.FXX	EMC	46	0,62	2013
2022	15	15_a1		AMEL1	2,64	1,30	FA.FXX	E1	13	0,78	2004
2023	9	9_a2		AMEL2	0,89	0,89	CA.FXX	AMEL	36	3,12	2012
2024	3	3_a2		AMEL2	5,81	5,81	CA.FXX	AMEL	203	2,73	2013
2025	11	11_a2		AMEL2	4,94	4,94	CA.FXX	EMC	40	0,62	2018
2025	12	12_a2		AMEL2	3,38	3,38	CA.FXX	EMC	27	0,62	2018
2026	2	2_a1		AMEL1	5,64	5,64	FA.FXX	E	113	1,56	2019
2026	5	5_ar		AMELR	0,62	0,62	FA.RXX	AMEL	9	1,17	2013
2026	7	7_a2		AMEL2	4,71	4,71	CA.FXX	AMEL	188	3,12	2015
2027	1	1_a1		AMEL1	5,88	5,88	FA.FXX	E	118	1,56	2019
2027	6	6_a2		AMEL2	4,93	4,93	CA.FXX	AMEL	197	3,12	2015
2029	11	11_a2		AMEL2	4,94	4,94	CA.FXX	AMEL	198	3,12	2018
2030	12	12_a2		AMEL2	3,38	3,38	CA.FXX	AMEL	135	3,12	2018
2030	15	15_a1		AMEL1	2,64	2,64	FA.FXX	E2	40	1,17	
2031	13	13_im		IRmod	4,83	4,83	IA.FXX	IRR	217	3,51	
2032	2	2_a1		AMEL1	5,64	5,64	FA.FXX	E	141	1,95	
2033	10	10_a2		AMEL2	4,03	4,03	CA.FXX	AMEL	161	3,12	
2033	5	5_ar		AMELR	0,63	0,62	FA.RXX	AMEL	18	1,80	2026
2034	1	1_a1		AMEL1	5,88	5,88	FA.FXX	E	147	1,95	
2034	14	14_im		IRmod	3,51	3,51	IA.FXX	IRR	105	2,36	
2035	3	3_a2		AMEL2	5,81	5,81	CA.FXX	AMEL	232	3,12	
2036	9	9_a2		AMEL2	0,89	0,89	CA.FXX	AMEL	36	3,12	
2038	7	7_a2		AMEL2	4,71	4,71	CA.FXX	AMEL	188	3,12	
2038	15	15_a1		AMEL1	2,64	2,64	FA.FXX	E	53	1,56	
2039	5	5_j		JEU	4,39	4,39	FA.FXX	E1	22	0,39	
2039	6	6_a2		AMEL2	4,93	4,93	CA.FXX	AMEL	197	3,12	

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	VPR total (m3)	G/HA à prélever	Dernier passage en coupe
	P <sup>lle</sup>	UG	Partie d'UG								
<b>Prescriptions spéciales à mettre en œuvre</b>											
<b>motif</b>			<b>localisation</b>			<b>prescriptions</b>					
Jeunes peuplements			Parcelles en AMELIORATION 1 (AMEL1)			<p><u>AMELIORATION à rotation courte AMEL1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Appliquer une sylviculture dynamique</li> <li>▣ Suivre les préconisations des guides de sylviculture du chêne.</li> </ul> <p><b>Rotation des coupes d'éclaircie</b> : (code E1, E2, E) 6 à 8 ans pour l'amélioration à rotation courte</p> <p><u>AMELIORATION à rotation longue AMEL2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Marteler au profit des semenciers</li> <li>▣ Favoriser l'essence objectif</li> <li>▣ Favoriser et maintenir un sous-étage ainsi que des lisières diversifiées composées d'essences arbustives et arborescentes.</li> <li>▣ Prélèvement uniquement sanitaire dans les chênes.</li> <li>▣ Mettre en place des cloisonnements d'exploitation 2 ans avant la coupe (code EMC)</li> <li>▣ Les mares de tailles importantes situées en parcelle 11 (UG 11_a2) feront l'objet d'une attention particulière au moyen de coupes visant à éviter la fermeture excessive du milieu ainsi que le comblement du fond lié aux chutes de feuilles.</li> </ul> <p><b>Rotation des coupes</b> : (code AMEL2) 10 à 12 ans pour l'amélioration à rotation longue</p>					
Peuplements "en maturité" ou mûrs			Parcelles en AMELIORATION 2 (AMEL2)								
Peuplements en renouvellement			Parcelles en REGENERATION stricte (REGE) et élargie (REGEL)			<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Mettre en place les cloisonnements d'exploitation, puis sylvicoles,</li> <li>▣ Privilégier la régénération naturelle à chaque fois que celle-ci est possible par la méthode des coupes d'ensemencement progressives, sans attendre trop longtemps des glandées aléatoires, espacées, peu productives voire stériles</li> <li>▣ Mettre en place une régénération par plantation de chênes sessile ou pédonculé sur les portions de parcelles où une régénération naturelle satisfaisante ne peut être espérée</li> <li>▣ Programmer judicieusement les coupes de régénération afin de lisser le niveau moyen des récoltes annuelles.</li> </ul>					
Peuplements en irrégulier			Parcelles en IRREGULIER modéré (Irrmod)			<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Eviter les sacrifices d'exploitabilité,</li> <li>▣ Travailler au profit de l'essence objectif principale</li> <li>▣ Favoriser le mélange d'essences</li> <li>▣ Privilégier les essences nobles</li> <li>▣ Maintenir un milieu résilient, favorable écologiquement, stable économiquement,</li> <li>▣ Viser une légère décapitalisation (G objectif de 15 à 17 m<sup>2</sup>/ha)</li> <li>▣ Renouveler continuellement les peuplements par un dosage adapté de la pénétration de la lumière, l'éclaircie du sous-étage et l'optimisation des travaux.</li> </ul> <p><b>Rotation des coupes</b> : (code IRR) 12 ans dans le groupe irrégulier modéré</p>					

<b>Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter</b>	
G total à récolter durant aménagement	524 m <sup>2</sup>
volume bois fort total à récolter durant aménagement	6 700 m <sup>3</sup>

**COMMENTAIRES** : Le Volume Présumé Réalisable, incluant les coupes apériodiques de régénération (173 m<sup>3</sup>), s'établit à 335 m<sup>3</sup> par an.

En conséquence, à l'échelle du pas de temps de cet aménagement, le calcul est le suivant : 335 m<sup>3</sup>/an x 20 ans = 6 700 m<sup>3</sup> total.

Le tarif de cubage utilisé est le "SCHAEFFER rapide" - SR n°12 (Cf. annexe n°5-8).

En 2028, on pourra parcourir l'unité de gestion 4\_rl (régénération élargie) par une coupe de type préparatoire à l'ensemencement.

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	VPR total (m3)	G/HA à prélever	Dernier passage en coupe
	P <sup>lle</sup>	UG	Partie d'UG								

DOCUMENT ONE

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
84 1CHP02	Régénération naturelle Chêne pédonculé	9_j 8_r 11_r 12_r	11,67	Mise en place des cloisonnements + dégagements	14 073 €	I
84 3CHS02	Régénération artificielle Chêne sessile	9_j 4_r 4_rl	6,63	Plantations + mise en place des cloisonnements + dégagements	22 610 €	I
Protection plants	Fourniture et mise en place protections individuelles	4_r, 4_rl	5,63	Voir programme d'actions travaux	23 128 €	I
84 5CHS02	Qualification Chêne sessile	5_j 4_r	7,04	Nettoyements + dépressages	1 371 €	E
84 5CHP02	Qualification Chêne pédonculé	9_j 8_r 11_r 12_r	8,29	Nettoyements + dépressages	12 558 €	E
84 9HET01	Futaie irrégulière Hêtre	13_im 14_im	8,34	Favoriser les essences précieuses	3 052 €	E
<b>Total</b>					76 792 €	
<b>soit annuellement</b>					3 840 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

### COMMENTAIRES : Les travaux sylvicoles à mener portent sur les unités de gestion des groupes de régénération stricte (noté \_r) et élargie (noté \_rl), de jeunesse (noté \_j) et d'irrégulier modéré (noté \_im).

Les différents travaux nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers et les montants financiers qui en découlent sont établis sur la base des ITTS, tant en ce qui concerne la régénération naturelle que la régénération artificielle sous la forme de plantations de chênes sessiles.

Dans la mesure du possible, à chaque fois qu'une régénération naturelle suffisamment bonne peut être espérée et favorisée, s'appuyant en cela sur des potentialités valables (richesse du sol, présence de semis et de beaux semenciers, dynamique des essences en place et attendues, concurrence interspécifique, etc), celle-ci sera privilégiée.

A défaut de pouvoir s'appuyer sur un contexte suffisamment favorable, on recourra à des travaux de régénération artificielle par plantation à base de chênes sessiles principalement, accompagnés d'autres essences dits précieuses : merisier, érables, etc. La régénération artificielle est prévue sur un peu moins de 6 hectares.

Le gestionnaire recommande par ailleurs la mise en place de protections individuelles visant à faire obstacle à la dent des mammifères ongulés, afin de pouvoir mener à son terme une régénération artificielle, tant en quantité qu'en qualité.

Le coût à l'hectare des travaux sylvicoles est fonction de l'itinéraire Technique des Travaux Sylvicoles retenu. Le choix de l'ITTS est quant à lui motivé par différents éléments : le contexte stationnel (sa richesse, ses potentialités) et l'essence objectif principale qui lui est assignée.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q <sup>té</sup>	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Transformation d'une piste en route forestière	P6/P7	250 ml		8 000 €	I
Création fossé avec passages busés	P3/P7	300 ml		2 800 €	I
Entretien courant du réseau de desserte	Forêt			3 500 €	E
<b>Total</b>				14 300 €	
<b>soit annuellement</b>				715 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

**COMMENTAIRES : Rappelons utilement que les investissements proposés dans le présent document d'aménagement n'engagent pas la commune propriétaire, qui reste libre de décider de ce qu'elle souhaite réaliser.** Le coup estimatif de l'investissement proposé est en revanche pris en compte par le gestionnaire dans le cadre de l'élaboration du bilan financier prévisionnel.

Les préconisations du guide technique ONF de référence "Voiries forestières" ainsi que les recommandations des fiches techniques internes de l'établissement seront appliquées pour la transformation de la piste forestière en route forestière.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
<b>a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes</b>					
Entretien des limites et du parcellaire	Forêt		Girobroyage, remise en peinture	6 400 €	E
<b>b- Actions contractuelles, conditionnées par financements externes (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, autres financements)</b>					
b1- Actions contractuelles existantes, à poursuivre					
b2- Actions contractuelles potentielles					
<b>Total</b>				6 400 €	
<b>soit annuellement</b>				320 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

**COMMENTAIRES :** Le coût des travaux non sylvicoles mentionnés ici permet de prévoir le budget lié à l'entretien de la matérialisation (bornes fossés, peinture, etc.) des limites des périmètres et parcelles forestières, ainsi que l'infrastructure présente (débroussaillage des limites, remplacement des plaques de parcelles, etc.).

## 2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	1,13 ha

**COMMENTAIRES :** La mise en place d'un ilot de sénescence a été actée au sein de la forêt au moyen de 2 unités de gestion contigües formant un ensemble présentant une forme cercloïdale. Il s'agit des unités de gestion 8\_s (0,41 ha) et 9\_s (0,72 ha) pour un total de 1,13 ha. C'est la présence d'un milieu naturel riche et fragile, de type zone humide qui a guidé ce choix.

Ce dispositif d'ilot de sénescence permettra d'encreur sur le papier et d'ancrer dans la gestion forestière quotidienne une dynamique de protection de ce milieu écologiquement riche mais fragile. La sensibilité du sol au tassement et son hydromorphie exacerbée orientent sur le long terme vers une absence totale d'intervention sylvicole.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	Oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	Oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	Oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	Oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Oui

**COMMENTAIRES :** Ces engagements environnementaux participent de la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de la gestion forestière courante. Par ailleurs il convient de souligner la présence d'espèces protégées au sein de la forêt communale, établies soit au moyen de la consultation de la Base de Données Naturalistes de l'ONF, soit par contact direct ou indirect (traces de présence : empreintes, laissées, cavités, plumes, restes de repas, etc.) au cours des différentes phases terrain.

Ainsi, le milan royal (*Milvus milvus*), la buse variable (*Buteo buteo*), le faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), la chouette hulotte (*Strix aluco*), les pics vert (*Picus viridis*) et noir (*Dryocopus martius*), justifient une attention toute particulière au profit de leur tranquillité, notamment en ce qui concerne la nidification.

Au niveau herpétofaune et batracofaune, il est à noter la présence de la couleuvre à collier (*Natrix natrix*), de la grenouille rousse (*Rana temporaria*), du triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et du triton crêté (*Triturus cristatus*). En ce qui concerne les mammifères, le hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), le blaireau européen (*Meles meles*), la martre (*Martes martes*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), le sanglier (*Sus scrofa*) et le chevreuil (*Capreolus capreolus*) fréquentent la forêt communale.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

DOCUMENT ONE

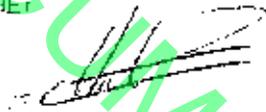
## ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : François OLLIET

Étude de terrain et inventaires : Pascal DELON, Dominique REIGUE, François OLLIET

Cartographie : Céline CUCCUREDDU, François OLLIET

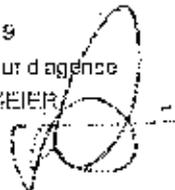
Rédigé le 18/12/2019  
par Le chef de projet aménagement  
Signé : François OLLIET



Vérifié le 18/12/2019  
par Responsable aménagement  
Signé : Pascal REMOUSSENIARD



Proposé le 18/12/2019  
par Le directeur d'agence  
Signé : Eike WILMSMEIER



DOCUMENT ONF

# Cartes pour l'aménagement de la forêt communale de Le Vernoy (plan synthétique)

4.1 Plan de situation

~~4.2 Carte des fonctions principales~~ Sans objet

4.3 Carte des stations forestières.

4.4 Carte des peuplements forestiers

4.4.1. Structure des peuplements.

4.4.2. Composition des peuplements. (*Essences dominantes*)

4.4.3. Richesse des peuplements (en *G* noble)

4.4.4. Richesse des peuplements (en *G* total)

4.5 Carte de la desserte et des équipements.

4.6 Carte des enjeux environnementaux et de l'hydrographie.

~~4.7 Carte des enjeux sociaux (sensibilités paysagères / accueil du public)~~ Sans objet

~~4.8 Carte des risques naturels~~ : Sans objet

4.9 Carte des essences « objectifs ».

4.10 Carte d'aménagement.

~~4.11 Carte des richesses culturelles~~ : Sans objet

4.12 Carte forestière de base.



# Forêt communale de LE VERNY

D.T. de Bourgogne - Franche-Comté  
Agence Nord Franche-Comté

## PLAN DE SITUATION

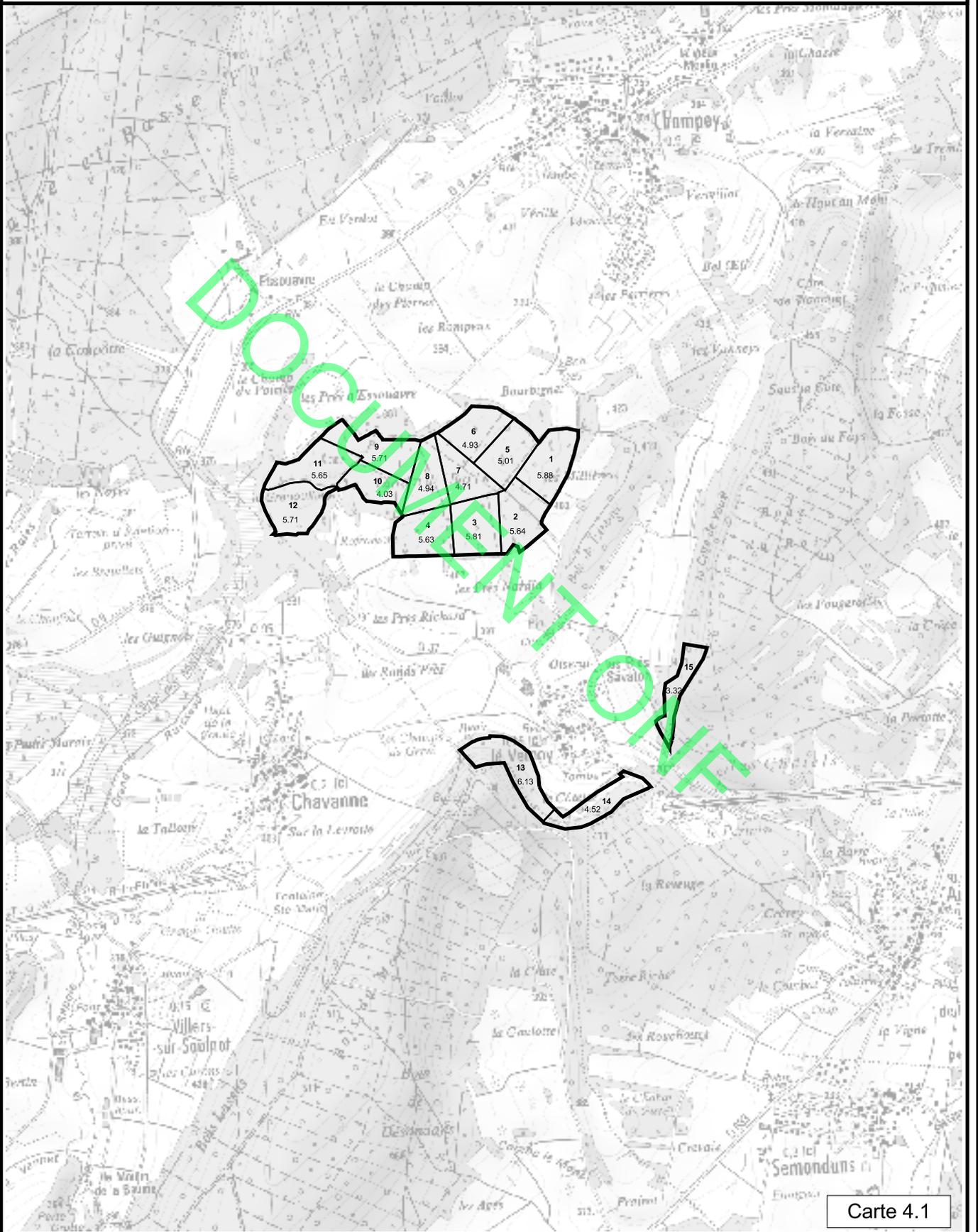


Echelle : 1 / 25 000

0 200 400 600 Mètres

Mise à jour 09/2019  
SIG Belfort ONF©2019

SCAN25©IGN2015 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



Carte 4.1

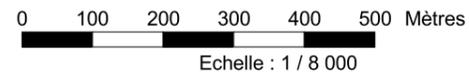


Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté  
Agence Nord Franche-Comté

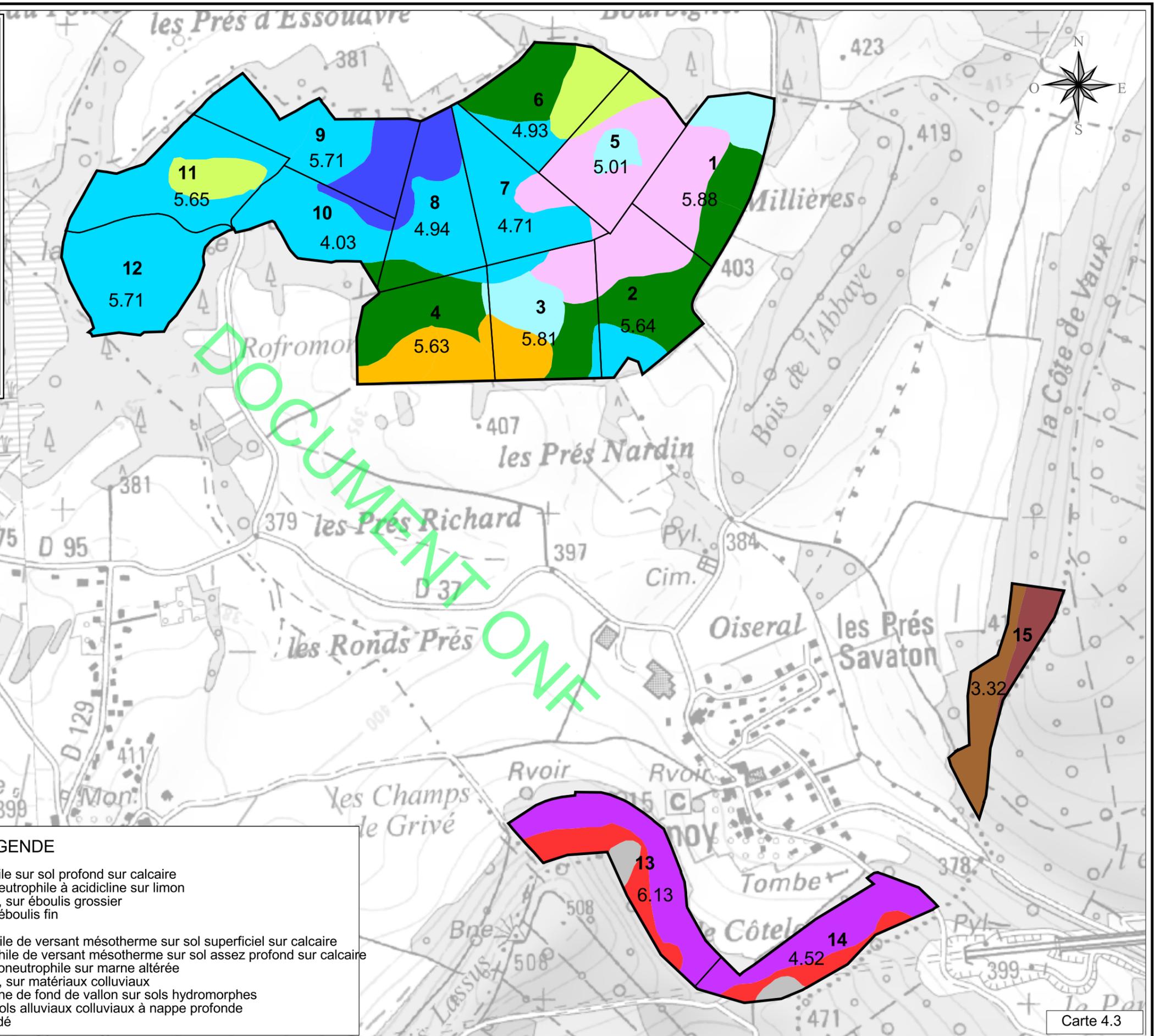
# Forêt Communale de Le Vernoy

77,62 ha

## Carte des stations forestières



SIG Belfort ©ONF2019 SCAN25©IGN2013 Mise à jour : 06/2019  
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



### LEGENDE

- 7 Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol profond sur calcaire
- 10 Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésoneutrophile à acidifline sur limon
- 16 Erablaie-tillaie hygrosclaphile, à scolopendre, sur éboulis grossier
- 18 Hêtraie-tillaie hygrosclaphile, à dentaire, sur éboulis fin
- 19 Hêtraie hygrosclaphile à dentaire
- 21 Chênaie sessiliflore-hêtraie-charmaie xérophile de versant mésotherme sur sol superficiel sur calcaire
- 22 Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile de versant mésotherme sur sol assez profond sur calcaire
- 25 Hêtraie-chênaie-charmaie neutrophile à mésoneutrophile sur marne altérée
- 27 Hêtraie-chênaie-charmaie de bas de versant, sur matériaux colluviaux
- 31 Chênaie pédonculée-charmaie mésohygrocline de fond de vallon sur sols hydromorphes
- 34 Chênaie pédonculée-frênaie hygrocline sur sols alluviaux colluviaux à nappe profonde
- 35 Aulnaie-frênaie mésohygrophile sur gley oxydé



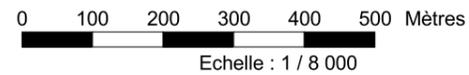


Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté  
Agence Nord Franche-Comté

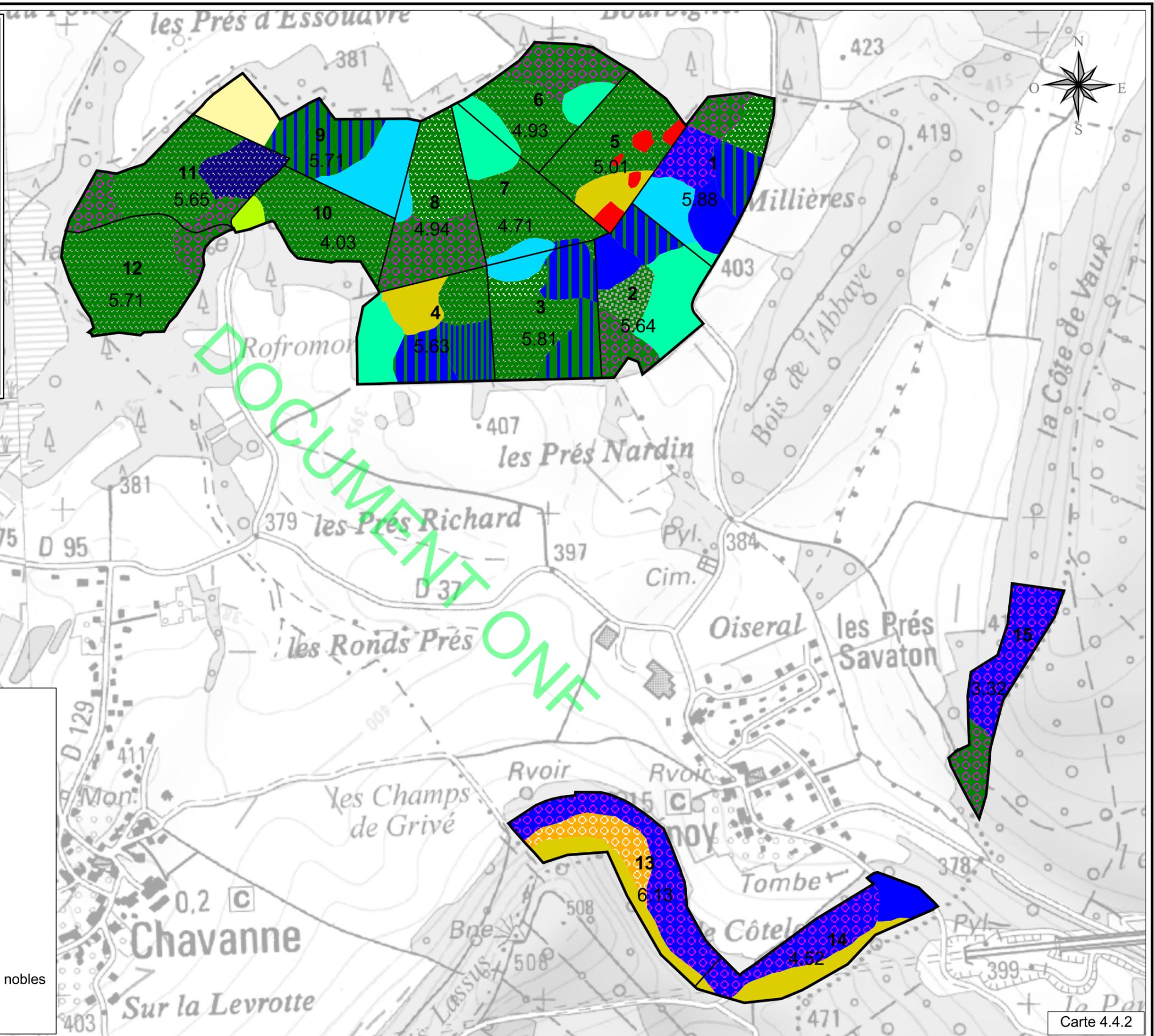
# Forêt Communale de Le Vernoy

77,62 ha

## Carte des peuplements Composition



SIG Belfort ©ONF2019 SCAN25©IGN2013 Mise à jour : 06/2019  
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



### LEGENDE

- A11 - Chêne pédonculé
- A14 - Chêne rouge
- A2 - Chêne et hêtre
- A3 - Chêne et charme
- A4 - Chêne et divers non nobles
- A5 - Chêne et divers nobles
- B1 - Hêtre
- B2 - Hêtre et chêne
- B3 - Hêtre et charme
- B5 - Hêtre et divers nobles feuillus
- C1 - Chêne et hêtre
- C2 - Chêne, hêtre et charme
- D12 - Erable
- D15 - Aulne glutineux
- D2 - 1 essence noble et autres essences non nobles
- D3 - Plusieurs essences nobles dominantes
- G1 - Sapin



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté  
Agence Nord Franche-Comté

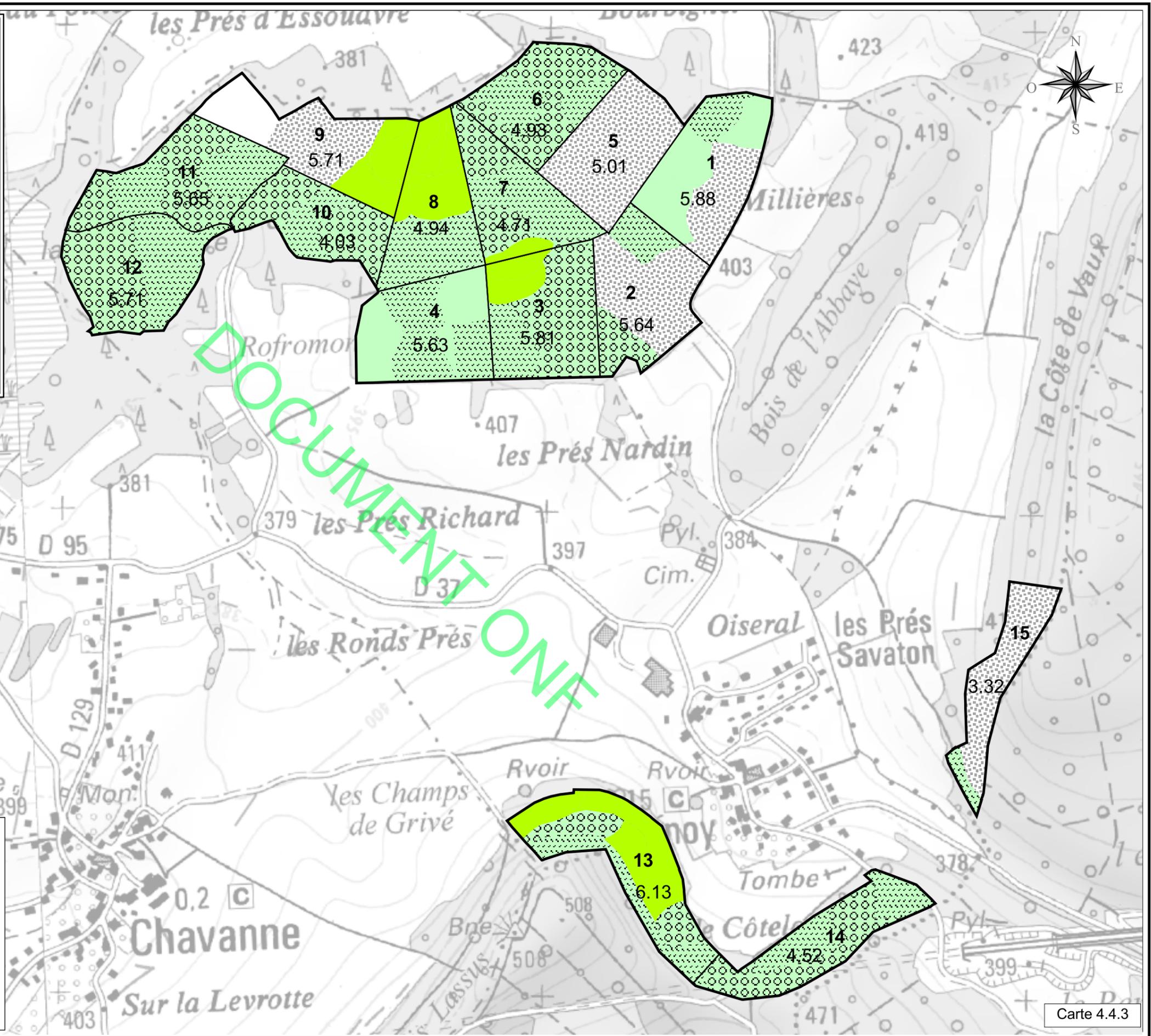
# Forêt Communale de Le Vernoy

77,62 ha

## Carte des peuplements Richesse (G noble)



SIG Belfort ©ONF2019 SCAN25©IGN2013 Mise à jour : 06/2019  
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



### LEGENDE

- $G < 5 \text{ m}^2/\text{ha}$
- $5 < G \leq 10 \text{ m}^2/\text{ha}$
- $10 < G \leq 15 \text{ m}^2/\text{ha}$
- $15 < G \leq 20 \text{ m}^2/\text{ha}$
- $20 < G \leq 25 \text{ m}^2/\text{ha}$
- $25 < G \leq 30 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Peuplements non précomptables



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté  
Agence Nord Franche-Comté

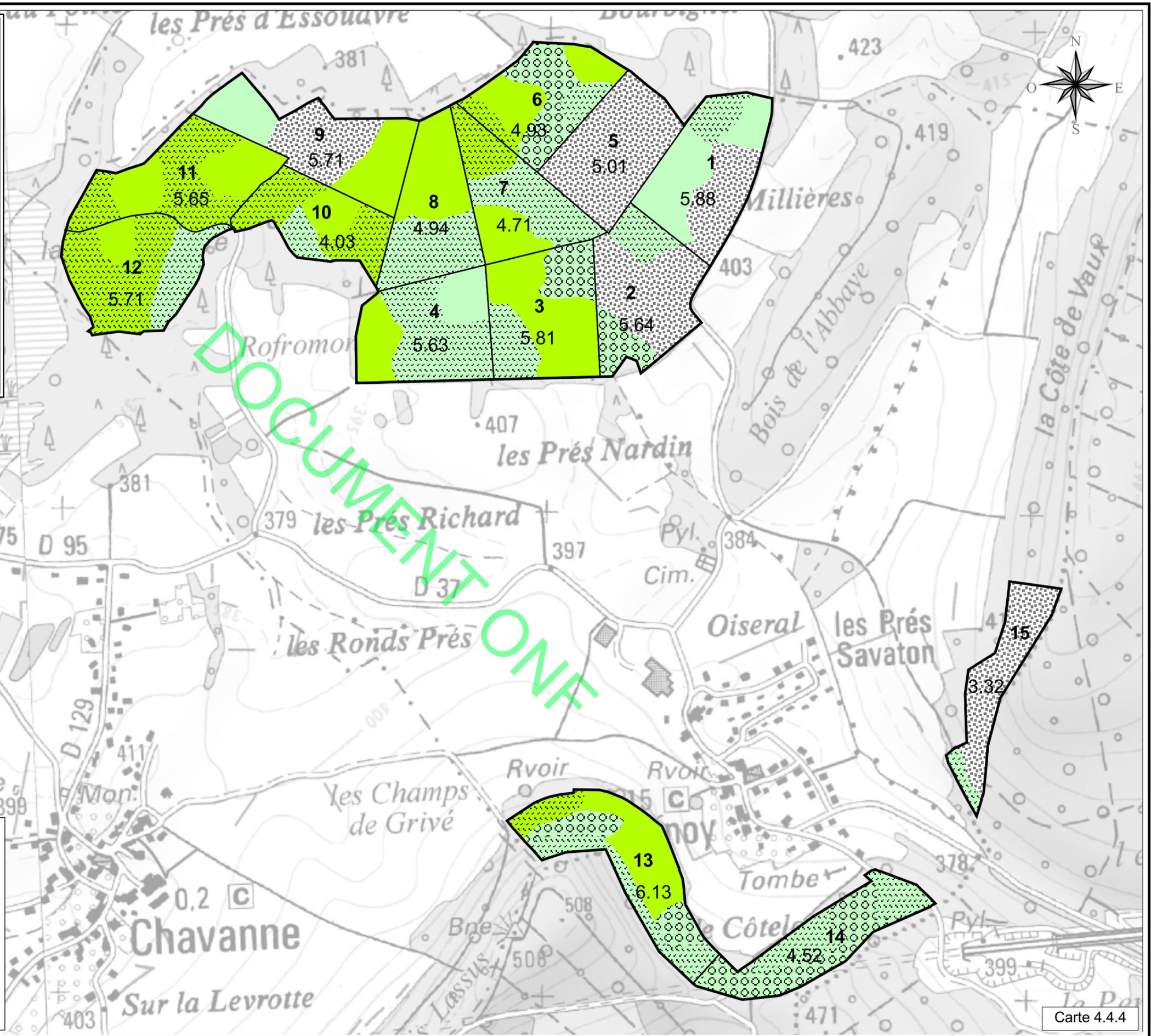
# Forêt Communale de Le Vernoy

77,62 ha

## Carte des peuplements Richesse (G total)



SIG Belfort ©ONF2019 SCAN25©IGN2013 Mise à jour : 06/2019  
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



### LEGENDE

- G < 5 m<sup>2</sup>/ha
- 5 < G ≤ 10 m<sup>2</sup>/ha
- 10 < G ≤ 15 m<sup>2</sup>/ha
- 15 < G ≤ 20 m<sup>2</sup>/ha
- 20 < G ≤ 25 m<sup>2</sup>/ha
- 25 < G ≤ 30 m<sup>2</sup>/ha
- Peuplements non précomptables



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté  
Agence Nord Franche-Comté

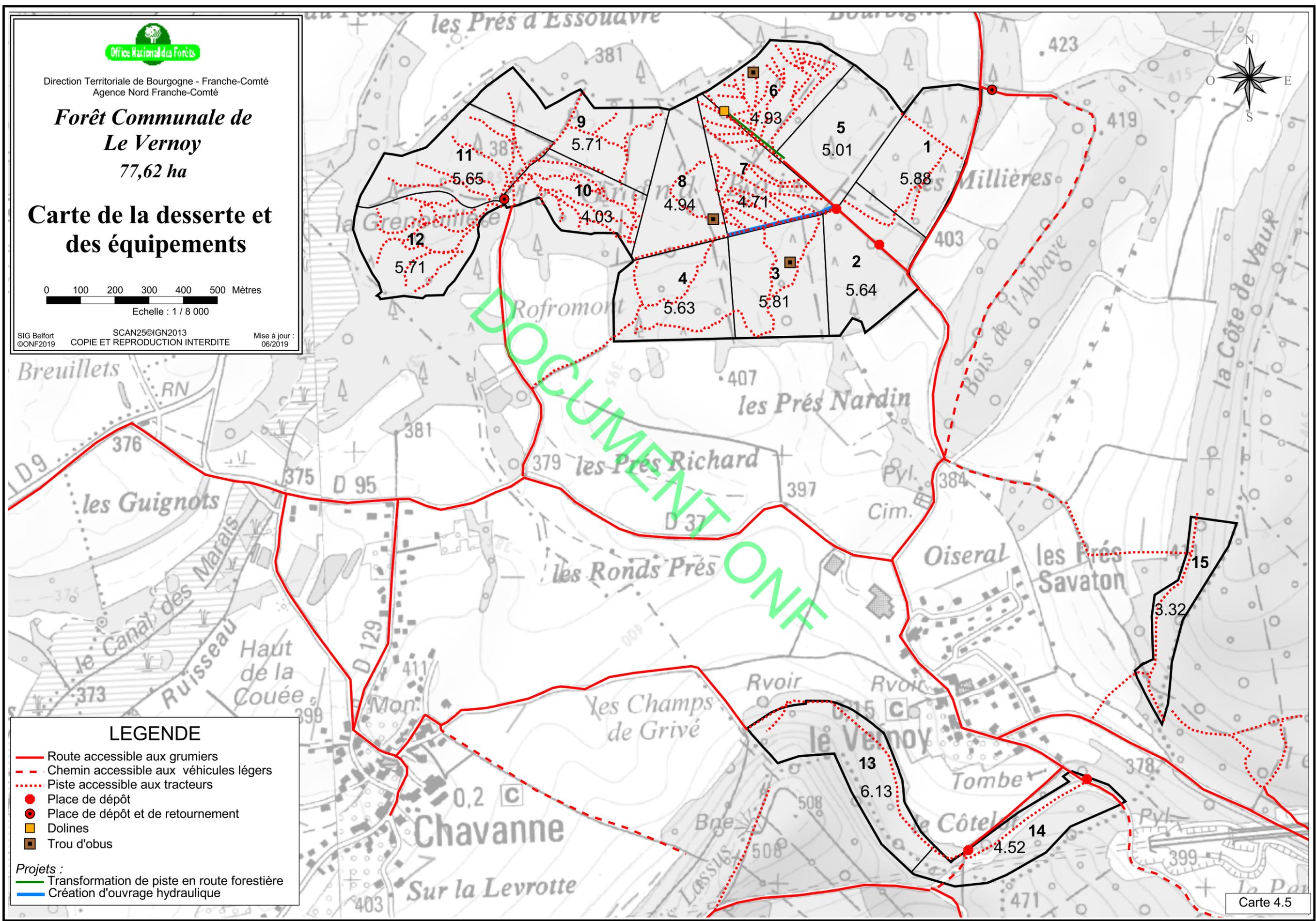
# Forêt Communale de Le Vernoy

77,62 ha

## Carte de la desserte et des équipements



SIG Belfort ©ONF2019 SCAN25©IGN2013 Mise à jour : 06/2019  
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



### LEGENDE

- Route accessible aux grumiers
- Chemin accessible aux véhicules légers
- Piste accessible aux tracteurs
- Place de dépôt
- Place de dépôt et de retournement
- Dolines
- Trou d'obus

- Projets :
- Transformation de piste en route forestière
  - Création d'ouvrage hydraulique

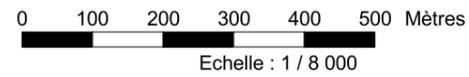


Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté  
Agence Nord Franche-Comté

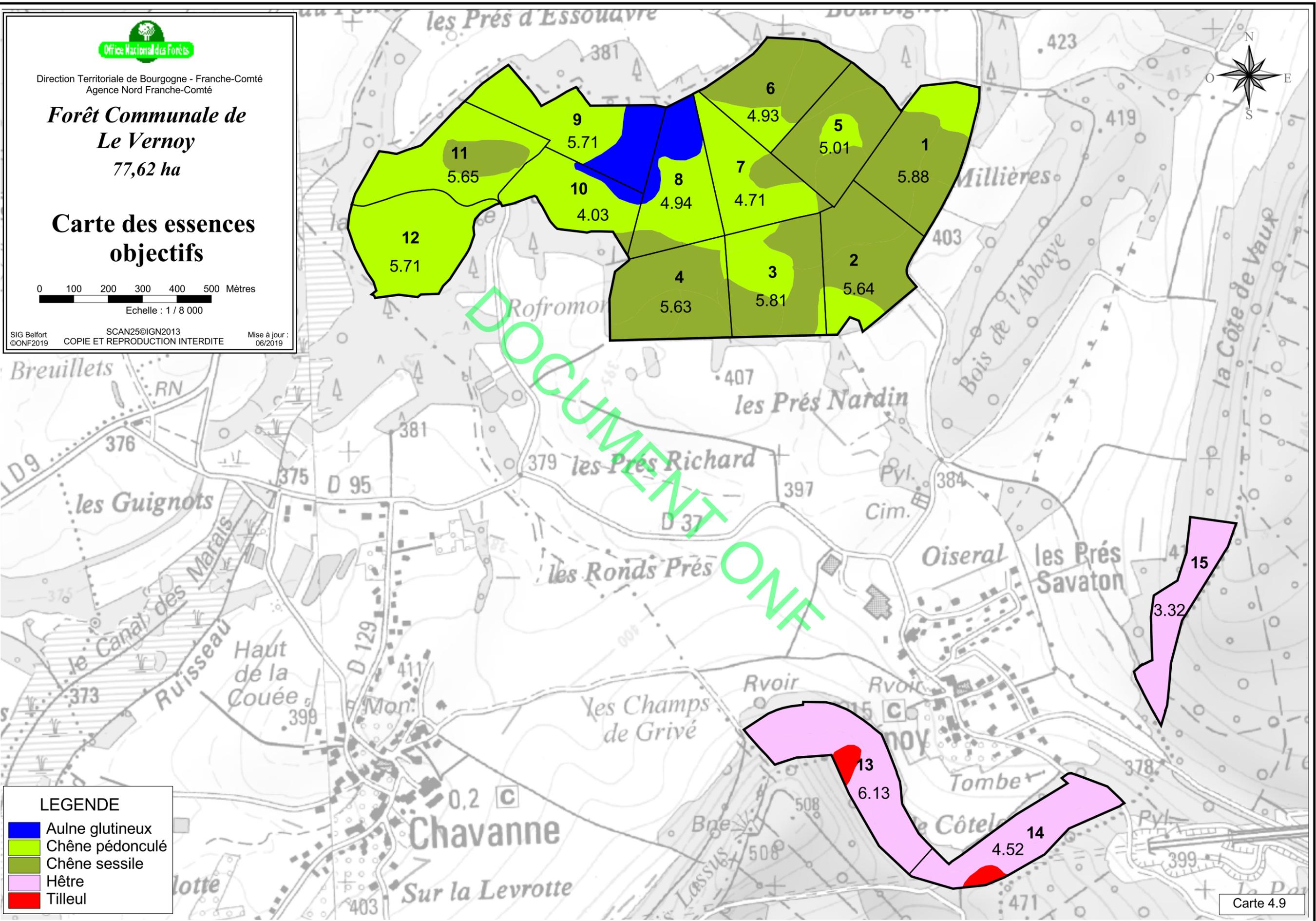
# Forêt Communale de Le Vernoy

77,62 ha

## Carte des essences objectifs



SIG Belfort ©ONF2019 SCAN25©IGN2013 Mise à jour : 06/2019  
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



LEGENDE

	Aulne glutineux
	Chêne pédonculé
	Chêne sessile
	Hêtre
	Tilleul

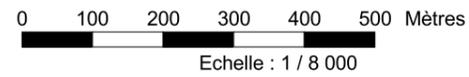


Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté  
Agence Nord Franche-Comté

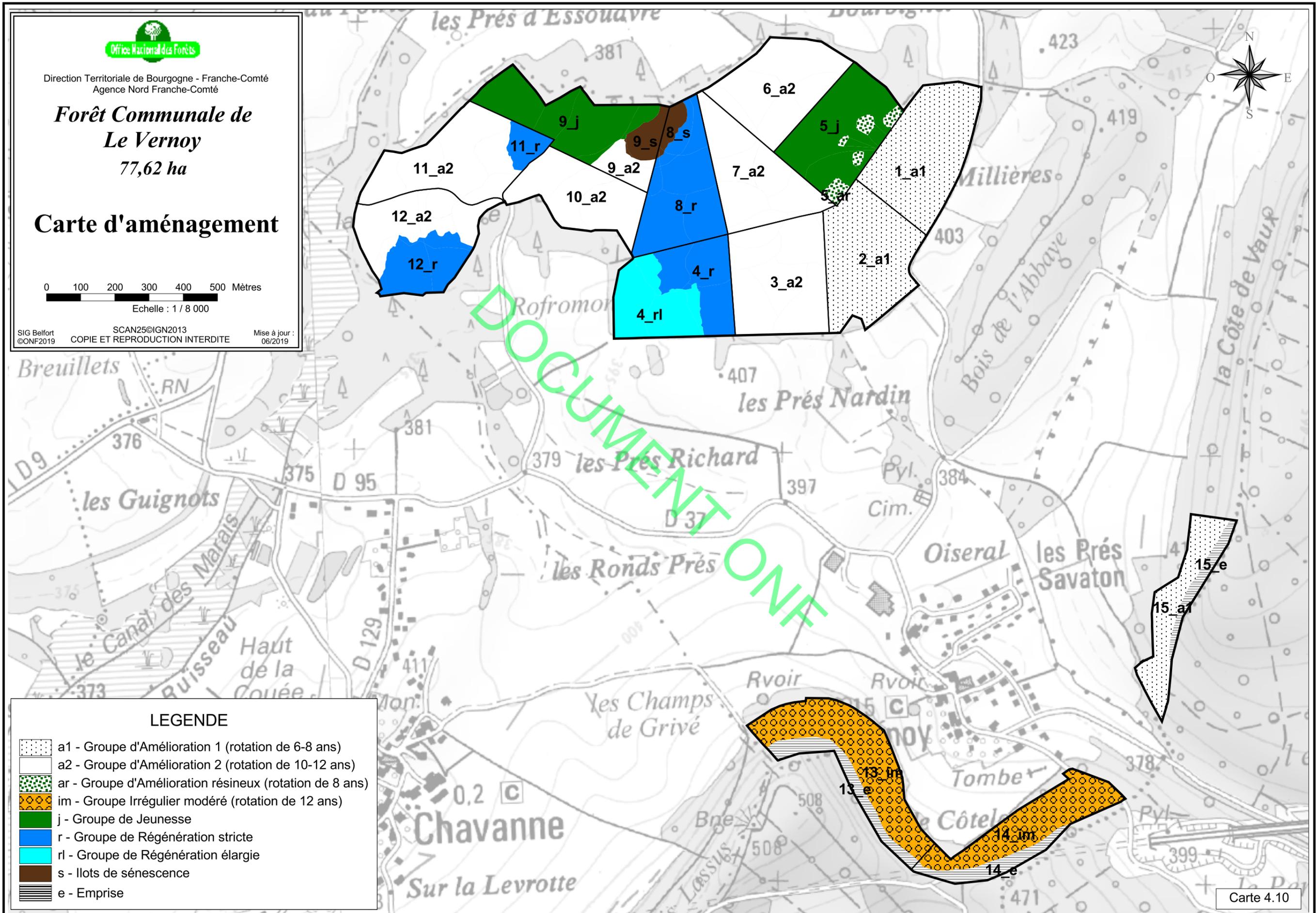
# Forêt Communale de Le Vernoy

77,62 ha

## Carte d'aménagement



SIG Belfort ©ONF2019 SCAN25©IGN2013 Mise à jour : 06/2019  
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



### LEGENDE

-  a1 - Groupe d'Amélioration 1 (rotation de 6-8 ans)
-  a2 - Groupe d'Amélioration 2 (rotation de 10-12 ans)
-  ar - Groupe d'Amélioration résineux (rotation de 8 ans)
-  im - Groupe Irrégulier modéré (rotation de 12 ans)
-  j - Groupe de Jeunesse
-  r - Groupe de Régénération stricte
-  rl - Groupe de Régénération élargie
-  s - Ilots de sénescence
-  e - Emprise



Direction Territoriale de Bourgogne - Franche-Comté  
Agence Nord Franche-Comté

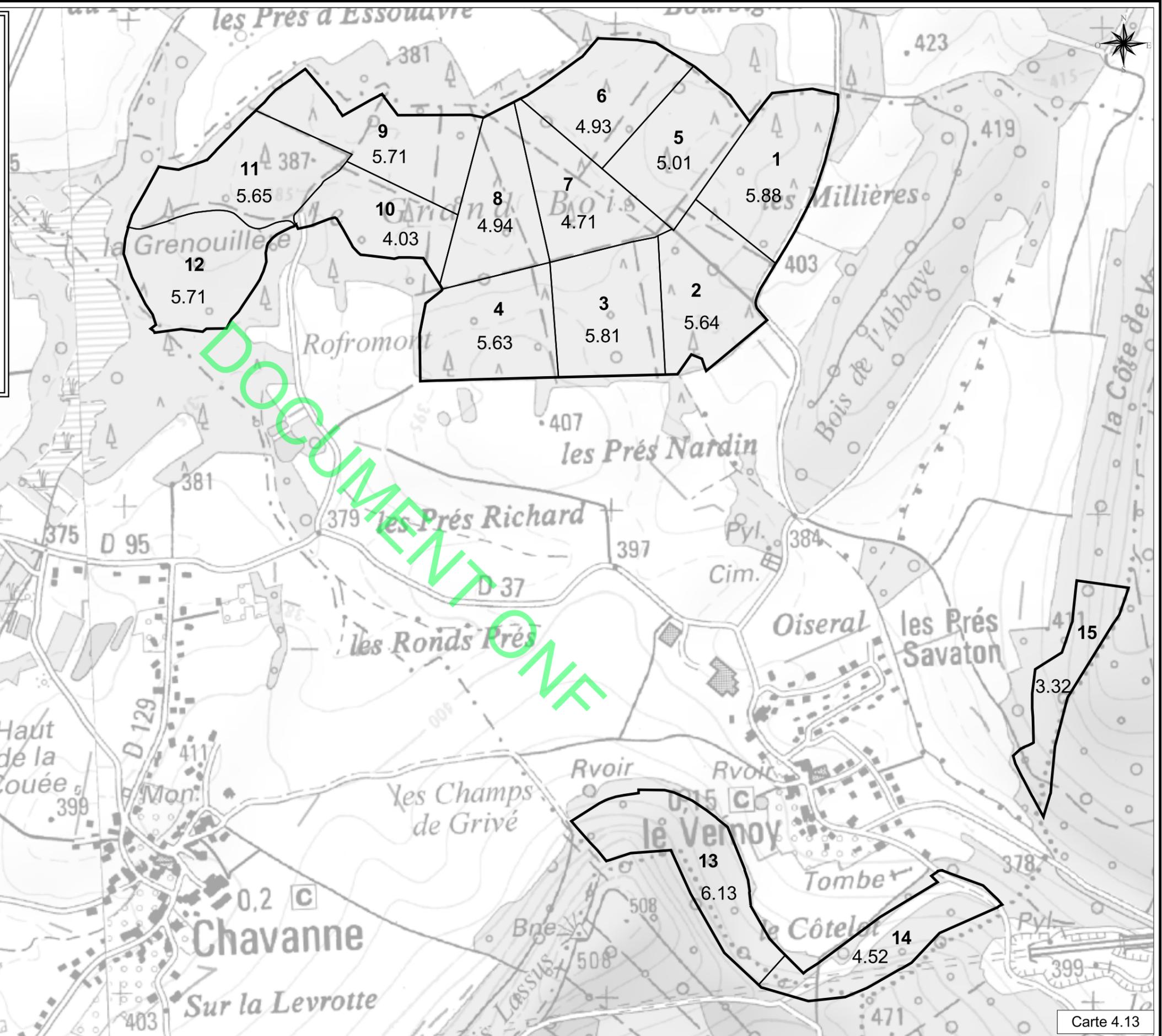
# Forêt Communale de Le Vernoy

77,62 ha

## Carte forestière de base



SIG Belfort ©ONF2019 SCAN25©IGN2015 Mise à jour : 06/2019  
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



DOCUMENT ONF

LEGENDE